

24C06

Lac Cambrien

Légende

Carte des titres miniers

- Statut:**
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
P-Eu écarté de renouvellement, U-Refusé
 - Statut:**
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
N-Refus de renouveler, Z-Désistement
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
 - Aire de traitement
 - Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)
 - Terrain arpenté non désignable
 - Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BES)
 - Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim
 - Aire d'extraction
Autorisation sans bail
 - Déclaration de conformité
 - CM (concession minière) ou
BM (bail minier)
 - BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)
- Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie supérieure gauche détermine la catégorie établie et celle dans la partie droite le statut du site d'extraction
- Substance extraite**
- | | | | |
|----------------------|----------------|----------------------------|------------|
| A) Argent | C) Or | O) Oxygène | U) Azote |
| B) Sable de silice | I) Indéterminé | P) Pierre concassée | X) Calcite |
| C) Cobalt | L) Terre grise | R) Produits miniers variés | |
| D) Pierre d'impureté | M) Moraine | S) Sable | |
| E) Minerai de silice | N) Terre noire | T) Toute | |
- Statut du site d'extraction**
- C) Ouvert sous conditions C) Ouvert F) Fermé N) Non autorisé T) En traitement

Contrainte à l'activité minière

- Contrainte majeure**
- Terrain réservé à l'État ou soustrait au jacobonnement, à la désignation sur carte à la recherche minière ou à l'exploitation minière par arrêté ministériel ou par effet d'une autre loi
 - Périmètre urbanisé
 - Terrain soustrait au jacobonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel à l'exploration et l'exploitation minières pour le pétrole et le gaz (non permis)
 - Terrain où le droit de jacobonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
 - Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 - Terrain incompatible avec l'activité minière
- Contrainte mineure**
- Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations énoncées par le ministre
 - Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

- Entente Piogagan

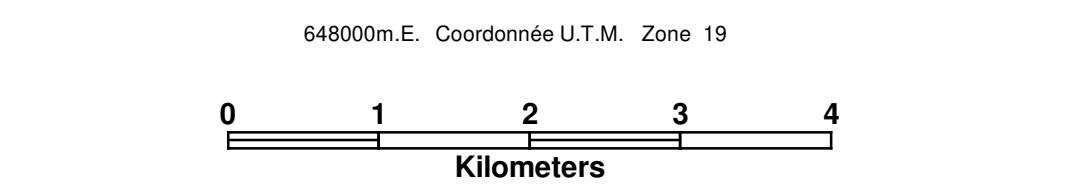
Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Mississau de Bétiame, Essipik, Masheueksh, Nutshekuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 20°55' orient avec une variation annuelle déclinaison de 0.5".
Système de référence géodésique North American 1983
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
ZONE 19



AVIS IMPORTANT
Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

24C02	24C01	24C10
24C05	24C06	24C07
24C04	24C03	24C08